

Rémy REBEYROTTE
Député de Saône-et-Loire
Secrétaire de l'Assemblée Nationale
Membre de la Commission des Lois et
de l'organisation de la République
Conseiller Régional de Bourgogne Franche-Comté
Conseiller Départemental et Maire Honoraires d'Autun

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

RR/CP

Le Creusot,
lundi 12 juin 2023

Monsieur le Président,

Veut-on vraiment faire ressurgir le mouvement des Gilets Jaunes ?

Au-delà de ces considérations sociales, je ne comprends pas le choix fait par le Gouvernement d'interdire dès 2026 les chaudières gaz dans le neuf.

Je n'ai jamais cru qu'en matière énergétique, il faudrait mettre « tous ses œufs dans le même panier ». C'est pour cela que je crois fondamentalement au mix électrique combinant du nucléaire et des énergies renouvelables et que je crois au mix énergétique combinant de l'électrique et du gaz, dans des proportions qui renforcent l'électrique mais qui ne jouent pas TOUT sur l'électrique, au risque de nous fragiliser.

Sans aucun doute, la place du gaz doit reculer, et à l'intérieur du choix du gaz, le gaz vert doit se renforcer mais en aucun cas il ne doit s'agir de renoncer du jour au lendemain au gaz pour des raisons aujourd'hui largement conjoncturelles et en se privant d'un mix important. D'ailleurs, nos voisins allemands ont choisi de sortir de la logique du gaz beaucoup beaucoup plus progressivement et en gardant un poids du gaz à l'intérieur de l'ensemble des énergies.

Au plan social, rappelons que 12 millions de foyers sont aujourd'hui chauffés par le gaz. Rappelons que les solutions alternatives sont beaucoup plus coûteuses avec une durée de vie moindre, des coûts de maintenance supérieurs et un impératif de qualité thermique du bâti bien supérieur. Il y aurait donc un fort impact social à choisir dans un délai si bref le TOUT électrique.

A cela s'ajoute que le TOUT électrique aura du mal à être à la hauteur, à la fois, de la montée en puissance de la mobilité électrique et de la montée en puissance du chauffage électrique. Là encore, il faudra du temps pour absorber l'impact de l'électrification massive des usages. C'est ce que souligne le dernier rapport de RTE.

Enfin, au-delà même des impossibilités techniques et stratégiques, une telle décision aurait des conséquences lourdes pour des sites industriels français et sur des emplois locaux et des savoir-faire développés depuis des décennies dans nos territoires.

Pour toutes ces raisons et parce que je crois, comme la dit le Président de la République qu'il faut « faire une pause dans les nouvelles normes écologiques européennes pour se laisser un temps d'audit, de réflexion et de convergence », parce qu'il ne faut pas « tuer dans l'œuf » le développement des gaz verts qui est l'une des voies de décarbonation permettant de diversifier et d'accompagner l'électrification massive, parce qu'il faut se laisser le temps de travailler avec les professionnels et d'accompagner les conséquences sociales d'un tel choix, **je souhaite vivement que la mesure soit reportée et remise dans un contexte beaucoup plus global.**

C'est pourquoi, je vous écris sans délai dans l'espoir d'un réexamen rapide et d'une réévaluation de cette décision.

Fort de votre attention et de votre plus vif intérêt à considérer que ce n'est pas la chaudière gaz qu'il faut bannir mais le gaz qu'il faut verdir dans une logique de décarbonation accompagnant l'électrification massive

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

B... ..
H... ..